

L'aide à la régie : la base de données informatique

» L'arrêté du 16 septembre 2004 stipule que chaque document et objet doit être « référencé par un code identifiant unique le rapportant à l'opération ».

La mise en œuvre de cette numérotation est assurée par la base de données SysDA (Système Documentaire en Archéologie - créé en 1988 par D. Joly). Cet outil informatique est structuré selon des principes simples permettant de numérotter, classer, archiver tout support d'information (objet ou document).

C'est un outil précieux qui regroupe description et identification des objets et des documents, état de conservation, information de restauration, localisation en temps réel et historique des mouvements.



↑ La régisseuse au travail : contrôle de l'inventaire, objet en main.

Fiche de sortie de document	
Document concerné	033280850019_0004510002
Site Opération	Eure-et-Loire, Chartres. Site n° 033280850019 AH - C 33. Faubourg-la-Grappe
Nature des documents	Fiches d'Unités Stratigraphiques, Fiches de Faits, Fiches de Murs, Plans des Secteurs, Classeur A 4
Nature du contenu	
Nature du support	Papier
Rangement Bâti	Service archéologie - Abbayes Saint-Brice
Rangement Pièce	Archives Documentation Scientifique - salle 037
Rangement Emplacement	Étagère métallique n° 1 - Carton archive n° 09
Sortie	Date: mar. 26 Nov. 2014 35 JOLY Dominique
Utilisateur / Destinataire	N° Carnet: 35 JOLY Dominique Nom utilisateur / destinataire: 35 JOLY Dominique
Destination / Usage prévu	recherche information sur les fours de potiers
Observations (sortie)	
Retour	Date: mar. 12 août 2014 35 JOLY Dominique Nom utilisateur / destinataire: 35 JOLY Dominique
Travel/Fat	déposement des US par opération, reporté dans la fiche de volume et dans les fiches US
Observations (retour)	Salle du contenu mise à jour, imprimée et placée en début de volume

↑ Enregistrement d'une sortie d'un volume de documentation pour une recherche sur les fours de potiers.

La régie des collections à Chartres

» À Chartres, en accord avec le service régional de l'Archéologie, tous les objets et toute la documentation issus de plus de quarante années de recherche sont conservés dans les locaux de la Ville de Chartres et pris en charge par la direction de l'Archéologie.

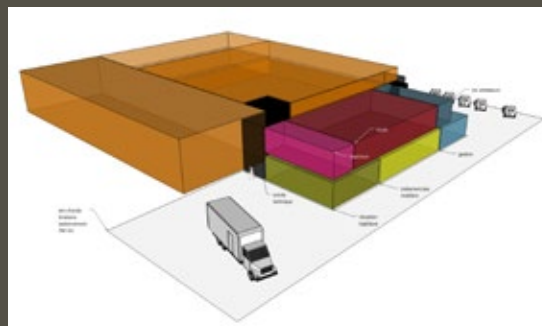
Ce fonds archéologique est très dense et très divers dans sa composition et ses modes de stockage. Il est aussi très riche en informations sur le passé de la ville et de ses environs. À ce titre, il doit être conservé, étudié et mis en valeur.



← Rangement des objets fragiles de grandes tailles dans des classeurs à tiroirs.

Un Centre de Conservation et d'Étude (CCE)

En 2013 et 2014, dans le cadre d'une politique nationale de protection, d'étude et de mise en valeur des collections archéologiques, la direction de l'Archéologie a été chargée par les services de l'État de commander une étude de faisabilité pour la création d'un CCE départemental. Le rapport du comité technique rendu en mai 2014 a fait des propositions qui sont actuellement à l'étude.



↑ Modélisation des espaces de travail nécessaires au futur CCE et de leurs relations fonctionnelles.

Le régisseur des collections



juin 2015

Direction de l'Archéologie

2 rue Georges Brassens
(bât. Abbayes Saint-Brice)
28000 Chartres

Tél. : 02 37 23 42 20
archéologie.chartres.fr

Qu'est-ce qu'un régisseur des collections ?

En archéologie, le régisseur des collections a pour mission la gestion des données (objets et documentation) après l'achèvement du rapport de fouille et sa remise au service régional de l'Archéologie. À ce moment, ces données changent de statut et sont placées sous la responsabilité de l'État.

Les tâches qu'effectue le régisseur sont les suivantes :

- le contrôle du versement,
- le récolement des collections,
- la veille en conservation préventive,
- la mise à disposition pour les chercheurs (salle d'étude) et le public (expositions),
- la gestion des mouvements.

Le régisseur est responsable de collections publiques inaliénables et imprescriptibles. Il respecte donc scrupuleusement les normes édictées par l'État. Pour la ville de Chartres, l'autorité référente est le service régional de l'Archéologie (Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire), basé à Orléans.

Les missions du régisseur

Contrôler le versement et récoiler

Ces actions ont pour objectif de vérifier que l'inventaire est exact, que chaque objet ou document est présent, en bon état, et stocké dans le contenant dont le numéro est porté dans la base de données. Le récolement révèle le potentiel scientifique des fonds afin de les exploiter au mieux.



↑ Relevé de coupe dans un sondage réalisé en 1967 près de l'église Saint-André. Le papier a jauni et il est devenu cassant. Un scan haute résolution permettra de le consulter sans avoir à manipuler l'original.



← Les objets fragiles seront conditionnés sur-mesure.

Surveiller les fonds

Certains objets archéologiques, les documents sur papier, les photos argentiques, sont fragiles ou sensibles aux variations des conditions climatiques (température, humidité). Le régisseur contrôle l'environnement direct des objets afin de prévenir tout risque de détérioration.



← Les objets en fer, très sensibles à l'humidité, sont conservés dans des boîtes hermétiques, accompagnés d'un matériau absorbant l'humidité, à changer régulièrement.

Tracer les mouvements

La « traçabilité » désigne « la situation où l'on dispose de l'information nécessaire et suffisante pour connaître l'état et la localisation d'un objet ou d'un document tout au long de sa chaîne de traitement ».

Toute sortie d'objet ou de document est donc enregistrée dans la base de données : raison de la sortie, auteur, date, date de retour, commentaires, etc. Pour suivre rigoureusement ces mouvements, seul le régisseur est autorisé à accéder aux réserves.



↑ Rangement des caquettes de mobilier en lots dans la réserve après inventaire et récolement.



↑ Exemple d'enregistrement des mouvements d'une monnaie, sortie une fois pour étude en 2006 et deux fois en 2015 afin de préparer une exposition.

← Réserve des collections non sensibles stockées en lots par site, par type de matériau, par couche : poteries, ossements, éléments en pierre, en terre cuite, etc.

← Réserve des objets lourds et/ou encombrants, le plus souvent des éléments d'architecture ou des pierres façonnées pour un usage domestique (meules ...).

